

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE

MONCHAUX-SORENG

Délibération n°2026/09/001

DATE DE CONVOCATION : 15/09/2026	L'an deux mil vingt -six Le vingt-deux septembre à 19H00 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M Jean-Claude QUENOT, Maire.
DATE D’AFFICHAGE : 15/09/2026	<i>Etaient présents :</i> MM Jean-Claude QUENOT, Romain MAUBERT, Arnaud JACQUET, Thierry BLANGIER, Claude BOUTTE, Jérémy DUCLOYER Mmes Véronique PLANCHIN, Maryse MELLIER, Coralie FROIDURE, Germaine QUATRELIVRES, Elise LEJEUNE, Mélanie VENDANGER, Céline LEFEBVRE. Formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15	<i>Absents :</i> MM Jacques DUCROCQ (pouvoir à Mme Véronique PLANCHIN), Didier FLAMAND (pouvoir à Mme Maryse MELLIER). Mme Germaine QUATRELIVRES a été élue secrétaire.
OBJET : Redevance d’occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz - Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Rouen au titre du contrôle de la légalité le et qu'elle a été publiée sur le site internet de la Communauté de communes Interrégionale d'Aumale/Blangy-sur-Bresle le Le Maire, Jean-Claude QUENOT	Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la délibération du 1^{er} juin 2012 instaurant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport de gaz et son mode de calcul. En fonction de ces éléments, la redevance de distribution permanente a été fixée à 193€ pour l'année 2026 par GRDF. La redevance transport a été fixée, selon les mêmes modalités, par le Syndicat Départemental d'Energie à 146€ pour cette année. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide que le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport de gaz est de 339€ pour l'année 2026.

